



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le décret du 11 mai 2002 a précisé le contenu du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et a plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du C.G.C.T, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.  
(présentation par diaporama)

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **d'approuver** le rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2006.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Publié le - 2 JUIL. 2007  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 JUIL, 2007





# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 JUL. 2007

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 28-JUIN 2007  
DIJON, le : 29 JUIN 2007  
**LE PRÉSIDENT,**



# 2006

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex – Téléphone : 03 80 50 35 35 – Télécopie : 03 80 50 13 36  
Mél : [contact@grand-dijon.fr](mailto:contact@grand-dijon.fr) - Site Internet : [www.grand-dijon.fr](http://www.grand-dijon.fr)

# RAPPORT ANNUEL 2006

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et mis à la disposition du public.

# P

# Présentation

# générale

Selon l'article L.2224-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

Les 21 communes membres (22 au 1er janvier 2007) ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

## ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

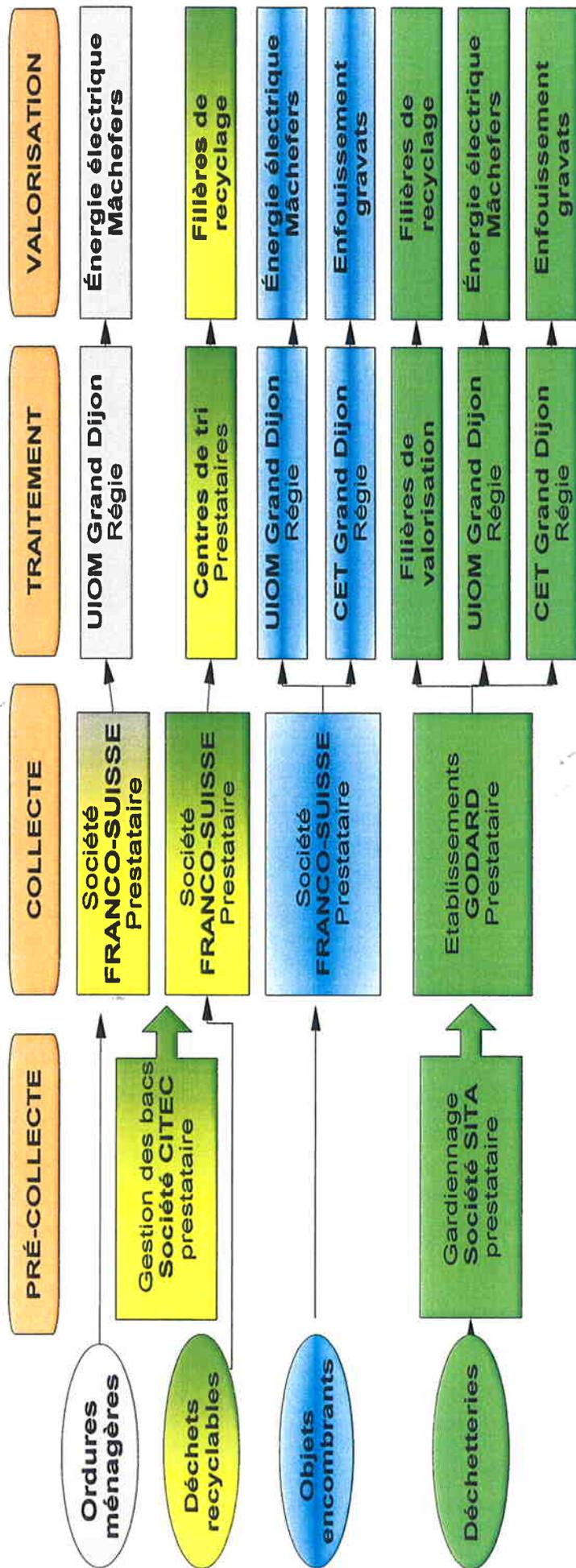
La mise en oeuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés à la **DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ**.

- Le service **COLLECTE et TRI** assure le suivi des collectes traditionnelles de l'ensemble des déchets de l'agglomération, du tri sélectif et des déchetteries qui font l'objet de marchés de prestations confiés à différents prestataires :
  - 10 agents, dont 5 ambassadeurs du tri assurent l'activité du service
- Le **TRAITEMENT** des déchets ménagers est assuré en régie directe par le service **USINE D'INCINÉRATION ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**.

Le Grand Dijon dispose de ses propres outils de traitement qui sont :

- une usine d'incinération dotée d'un groupe turbo alternateur
- un centre d'enfouissement technique de classe III pour déchets inertes
- une chaîne de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux qui sera mise en service en 2007
  - 32 agents sont affectés à l'usine d'incinération
  - 5 agents au centre d'enfouissement technique
- le centre de tri communautaire qui sera mis en service en 2007

# ORGANISATION DES SERVICES DE COLLECTE ET TRAITEMENT 2006



## LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2006

### COLLECTE

- Mise en service en février 2006 des points d'apport volontaire enterrés de la **place Emile Zola** à Dijon. Ce site a favorisé la suppression des bacs roulants sur la place et permet aux habitants et commerçants du quartier de trier leurs déchets. Des efforts doivent encore être fournis pour améliorer l'utilisation de ce service, notamment auprès des restaurateurs.
- Toujours dans cette optique de permettre aux habitants du centre ville de trier leurs déchets et de favoriser le stockage des déchets à ceux qui ne peuvent disposer de bacs roulants, les **marchés publics** nécessaires ont été lancés en 2006 pour l'implantation de **18 sites de regroupement** (enterrés ou de surface). Les sites enterrés à l'instar de Zola sont programmés et seront en fonctionnement avant l'été 2007.
- Le contrat de collecte des déchets ménagers a été renouvelé avec la Société Economique Franco-Suisse au 1er janvier 2006. Le Grand Dijon met à disposition de son prestataire 39 bennes de collecte, affectées aux différents flux de déchets. En Mars 2006, en vue d'un meilleur suivi du service, **un système de localisation GPS** a été installé sur l'ensemble du parc de bennes, avec restitution des données.
- Au 1er juillet 2006, mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte dite **« variante A »** réduisant l'organisation du service de collecte sur 5 jours au lieu de 6. Hormis quelques secteurs qui présentent des particularités (marchés...), la collecte n'a plus lieu le samedi, apportant confort aux habitants et meilleure qualité de vie pour les équipes de collecte. Cette opération a nécessité une campagne d'information importante auprès des usagers, la distribution d'un nouveau calendrier de collecte et d'autocollants à disposer sur les bacs. L'ensemble de cette opération a reçu un accueil très favorable auprès des habitants.
- Depuis octobre 2006, l'ensemble du parc des bennes de collecte roule avec du bio-carburant : **le diester**, participant ainsi à la lutte contre l'effet de serre. Dans cette optique, un appel d'offres a été lancé pour l'acquisition de 7 bennes qui fonctionneront au gaz naturel, leur livraison devrait intervenir en automne 2007. Cette avancée nécessite une mise aux normes des ateliers d'entretien et de réparation des locaux d'exploitation mis à la disposition de la société Franco Suisse qui se verra dotée d'une chaufferie bois pour le chauffage des bureaux et des ateliers.
- Fin 2006, travail de collaboration important pour **l'intégration de la commune de Féney**, avec renégociation de tous les contrats par lesquels elle était engagée pour la collecte et le traitement de ses déchets. Toutes les habitations de la commune ont été dotées de bacs roulants distribués par la société CITEC Environnement notre prestataire, permettant la continuité du tri sélectif. **556 bacs ont été livrés.**

## DÉCHETTERIES

- Juin 2006, le Grand Dijon a décidé d'autoriser le dépôt dans les déchetteries communautaires **des vieux vêtements**, chaussures et cuirs. L'entreprise à but socio-économique, le "Relais Bourgogne" de Crissey (71) a implanté dans chaque déchetterie des bornes pour l'accueil de ces vêtements.

Les produits récupérés ont 3 destinations :

- la revente dans des boutiques du réseau national des entreprises Relais
- l'exportation dans les pays en voie de développement
- la valorisation textile en particulier dans le milieu industriel par les activités de l'effilochage et de l'essuyage.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des déchets à incinérer en favorisant une réutilisation par des familles modestes en France et à l'étranger et contribue à la réinsertion de personnes en difficulté d'emploi.

## TRAITEMENT

- **Groupe turbo alternateur** : les premiers essais de la centrale ont eu lieu fin 2006. 20% de l'énergie produite est consommée pour l'autonomie électrique de l'usine, l'excédent étant exporté sur le réseau EDF pour revente, ce qui correspond réellement aux objectifs de développement durable et d'économie d'énergie du Grand Dijon. L'énergie électrique produite correspond à la consommation d'une ville de 25 000 habitants.

- **Unité de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)** : Le Grand Dijon implante actuellement sur son usine d'incinération une unité de traitement de DASRI d'une capacité de 6000 t / an. Cette unité couvrira une zone d'attractivité englobant la Bourgogne, mais aussi certains départements limitrophes. Les travaux ont débuté fin 2006, la mise en service industrielle étant envisagée pour fin 2007.



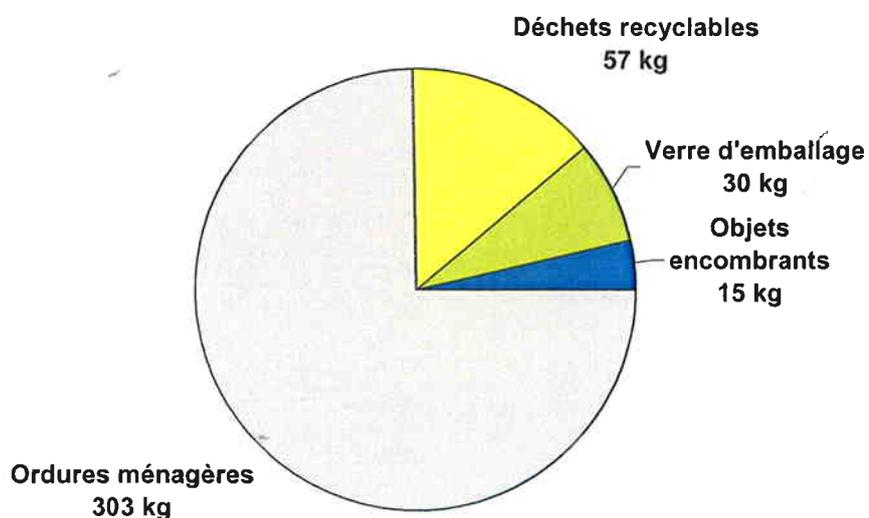
# Indicateurs techniques

# I - COLLECTE

La collecte des différents types de déchets est assurée soit en porte à porte conteneurisée (à 97,7 %), soit en points d'apport volontaire. Ce service est assuré par un prestataire, la **Société Economique Franco Suisse**, avec laquelle le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés a été renouvelé le 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans.

**En 2006 : 105 167 tonnes de déchets ont été collectés  
dont 21 % sont des déchets recyclables.**

**DECHETS MENAGERS COLLECTES - Année 2006**  
*Moyenne kg / an / habitant*



Le graphique ci-dessus montre la composition de la quantité globale de déchets produite et collectée pour l'année 2006 par habitant (déchets collectés en déchetteries non pris en compte).

Soit une production moyenne de 405 kg par an et par habitant.

# L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE

## • Le matériel

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire, la Société Economique Franco Suisse (SEFS), soit :

- 36 bennes à ordures ménagères
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants
- 2 camions grue ampliroll chargés de la collecte du verre et des points d'apport volontaire enterrés

L'ensemble du parc de véhicules est d'un âge moyen de 10,8 ans et fonctionne en totalité au diester depuis le 1er octobre 2006, carburant utilisant 30% d'huile de colza :

- pour l'année 2006, **701 243** kilomètres ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **577 081 litres de carburant**. (Augmentation de 8,82 % par rapport à 2005, en raison d'un nombre plus important de sorties de bennes visant à limiter les surcharges et favoriser les collectes monolatérales – respect de la recommandation CRAM R388)
- **328** vérifications légales ont été réalisées (mines, vérifications périodiques, limiteurs de vitesse, extincteurs...).

## • Les moyens humains

Qualifications	Nombre	Coefficient	Age moyen	Ancienneté moyenne
<b>Rippeurs</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>36,42 ans</b>	<b>10,32</b>
<b>Rippeurs-chauffeurs</b>	<b>16</b>	<b>107</b>	<b>32,3 ans</b>	<b>6,44</b>
<b>Chauffeurs</b>	<b>42</b>	<b>110</b>	<b>47,04 ans</b>	<b>22,03</b>
<b>Mécaniciens</b>	<b>6</b>	<b>118 à 132</b>	<b>44,45 ans</b>	<b>20,29</b>
<b>Chefs d'équipes</b>	<b>6</b>	<b>118 à 132</b>	<b>47,21 ans</b>	<b>12,02</b>

Effectifs opérationnels employés par la Société Economique Franco-Suisse au 31.12.2006 soit :

- **120 personnes**, totalisant un nombre d'heures travaillées de **218 700 heures**
- **14 566** heures ont été effectuées par du personnel intérimaire
- 5 personnes sont à l'encadrement pour un total travaillé de **10 813 heures**

Dans le cadre de l'objectif du Grand Dijon de favoriser, au travers des marchés publics, **l'emploi de personnel en insertion, 8 000 heures** ont été travaillées par du personnel d'intérim d'insertion.



## • Fréquence de collecte

La fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction de la typicité d'habitat, commune urbaine ou rurale.

Le service est organisé sur 5 jours au lieu de 6 depuis le 1er juillet 2006.

En fonction du règlement communautaire de collecte, adopté par délibération du 12 mai 2005, certains secteurs peuvent bénéficier d'une fréquence de ramassage plus importante tel que le secteur des Halles et marchés de la commune de Dijon.

La page suivante montre le territoire desservi et les fréquences de collecte en fonction des communes.

Voir également le tableau récapitulatif page 16.



## • Evolution des tonnages

Ordures ménagères	2005	2006	Evolution
En tonnes	78 178	79 168	+ 1,27 %
Kg par habitant	301	303	

Cette production de déchets résiduels prouve que des actions doivent être menées pour infléchir l'augmentation notamment par une politique de réduction des déchets à la source et une incitation à une consommation éco-responsable.

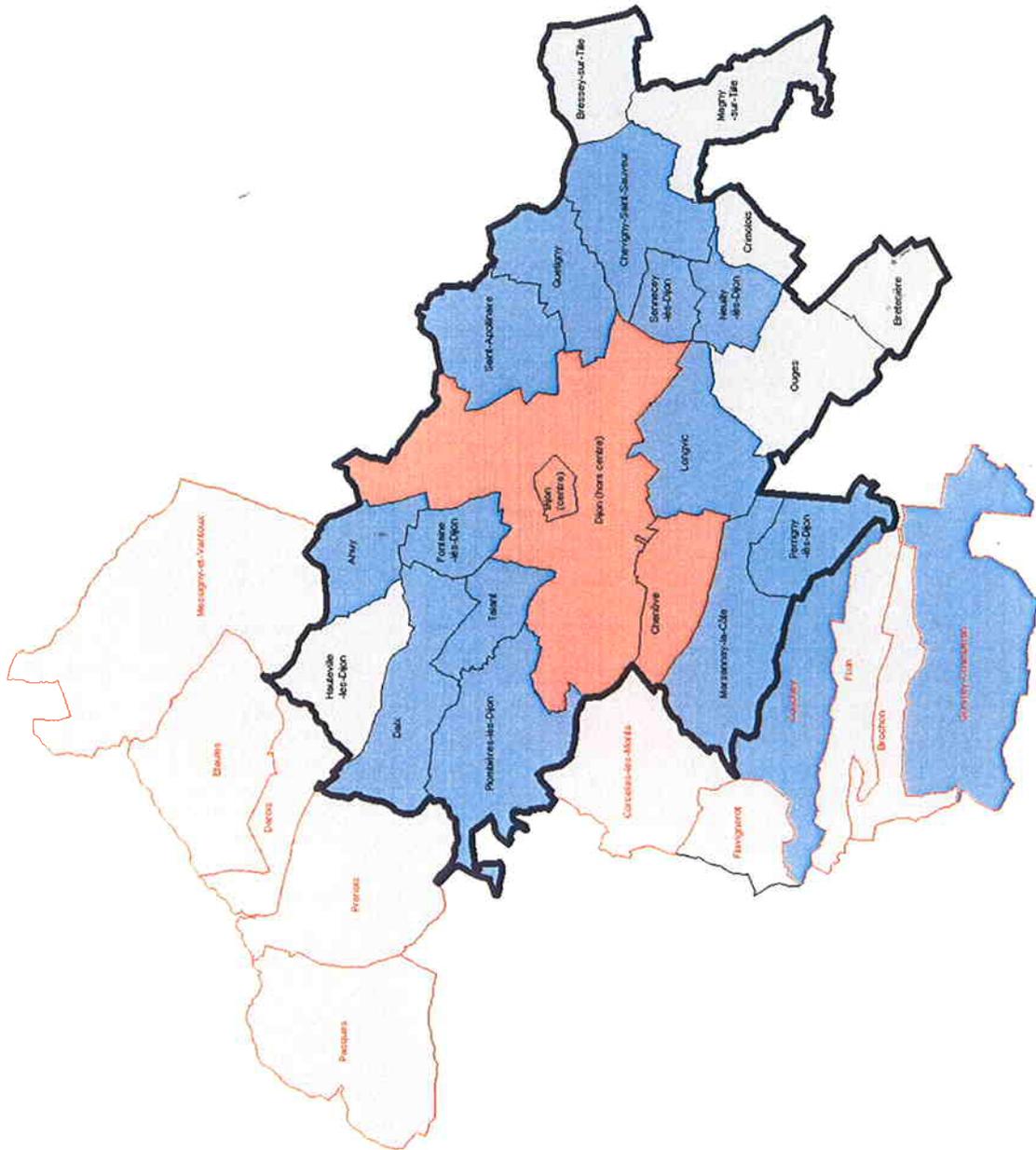
Parmi les tonnages collectés, on peut estimer que 3000 à 6000 tonnes sont des déchets verts qui pourraient être déposés par les habitants en déchetteries ou compostés.

56 % des incidents de collecte détectés par le prestataire sont liés à la présence de déchets verts essentiellement d'avril à septembre.

**GRAND DIJON**  
**303 kg par an**  
**par habitant d'ordures**  
**ménagères résiduelles**

**Nombre d'habitants par fréquence de collecte**

	GRAND DIJON	Communes Clientes	Total
1 fois par semaine	5 195	5 005	10 200
2 fois par semaine	74 648	4480	79 128
3 fois par semaine	170 424	-	170 424
<b>Total</b>	<b>250 267</b>	<b>9 485</b>	<b>259 752</b>






Périmètre du Grand Dijon :

Communes Clientes :





Collecte 3 fois par semaine :

Collecte 2 fois par semaine :

Collecte 1 fois par semaine :

## 2/ Les emballages recyclables (bac jaune)

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée au sein des communes du Grand Dijon en porte à porte (PAP), avec mise à disposition de bacs jaunes. La collecte est également assurée par les services de la Société Economique Franco-Suisse.

Le nombre de bacs jaunes mis à disposition des habitants est de **49 145**, ainsi qu'un PAV de 4 m<sup>3</sup> enterré place Emile ZOLA.

### • Population desservie

La collecte des déchets recyclables est assurée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, à 97,7 % (exception faite d'une partie du centre ville historique de Dijon). Aucune collectivité cliente n'est desservie par cette collecte.

Comme pour les déchets ménagers résiduels, les habitants ne pouvant disposer de bac en raison d'un manque de place de stockage, ce qui est principalement le cas en centre ville historique de Dijon, pourront pratiquer le tri sélectif en apport volontaire, à partir du second semestre 2007, auprès de points de tri et de regroupement, enterrés ou de surface.

La population théorique desservie est de **250 267** habitants (voir carte page 13), mais en 2006, on peut considérer qu'environ 5600 habitants du centre ville historique de Dijon ne peuvent pratiquer le tri sélectif.

### • Fréquence de collecte

La fréquence de collecte est identique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, soit une collecte hebdomadaire (voir carte page suivante).

### • Déchets collectés et évolution des tonnages

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte sont acheminés vers 3 centres de tri prestataires, Firminy (42), Décines (69) et Chevigny Saint Sauveur (21), dans l'attente de l'ouverture du centre de tri du Grand Dijon prévue au second semestre 2007.



Dans le cadre de l'objectif du Grand Dijon de favoriser, au travers des marchés publics, l'emploi de personnel en insertion, **40 950 heures** ont été travaillées par du personnel en insertion.

Chacun des centres de tri est ensuite chargé d'acheminer les matériaux triés auprès des filières de recyclage ( voir schéma page 31).

Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et sont revendus en fonction de prix fixés par contrats ou en fonction des cours du marché. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport.

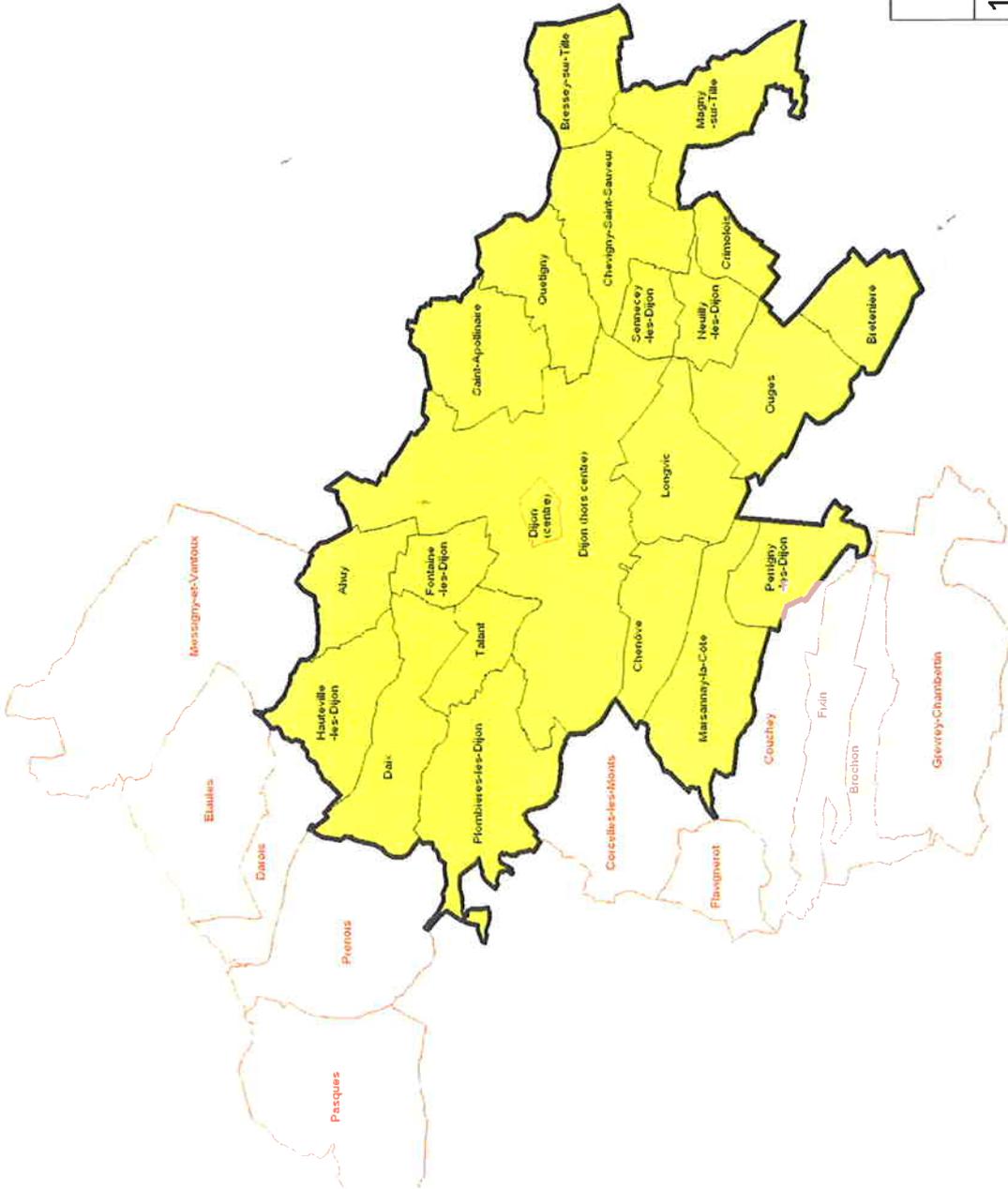
Tonnages	2005	2006	Evolution	57 kg par an par habitant
Déchets recyclables	13 713	14 444	+ 5,33 %	
Cartons commerciaux	588	600	+ 2,10 %	

L'évolution des tonnages d'emballages recyclables collectés est en hausse importante, ce qui est un bon résultat, d'autant plus que le **taux de refus**, en sortie centre de tri est de **12%**.

Périmètre du Grand Dijon : 

Communes Clientes : 

Collecte des DR1 fois par semaine : 



Nombre d'habitants par fréquence de collecte

	GRAND DIJON	Communes clientes	TOTAL
1 fois par semaine	250 267	-	250 267

### 3/ Le verre d'emballage (bac vert en PAP ou PAV)

Le verre est collecté par la Société Economique Franco-Suisse :

- PAP\* sur Dijon hors centre-ville et Chenôve (bac vert)
- PAV\* sur les autres communes de l'agglomération (colonnes à verre) et sur 2 sites au centre ville de Dijon – centre Dauphine et place Emile ZOLA

**Moyens de collecte** : voir page 15 .

Après collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis le verre est ensuite chargé par la société SOLOVER, qui l'achemine directement auprès de l'usine St Gobain à Chalon sur Saône . Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.

#### • Population desservie

- ➔ 153 267 habitants collectés en porte à porte – Dijon hors centre ville et Chenôve
- ➔ 80 000 habitants collectés en points d'apports volontaires
- ➔ 17 000 habitants (estimation) du centre ville de Dijon ne sont pas encore desservis

#### • Fréquence de collecte

Le verre en porte à porte est collecté une fois par semaine. Il en est de même pour la plupart des colonnes d'apport volontaire.

#### • Evolution des tonnages

	2005	2006	Evolution
Verre PAP	4 528,56	4 419,54	- 2,41 %
Verre PAV	2 490,08	2 562,12	+ 2,89 %

30 kg par  
an /  
habitant

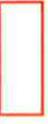
Le verre d'emballage représente **6,64 %** de l'ensemble des déchets collectés.

**Remarque** : le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire, ce qui prouve que le dimensionnement d'une colonne pour 500 habitants est bien adapté.

- ➔ **20 603** bacs verts sont mis à disposition des habitants
- ➔ **140** points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire

Le collecteur procède au lavage des points d'apports volontaires, à raison de 2 lavages par an, soit au total en 2006, **282 lavages** effectués.

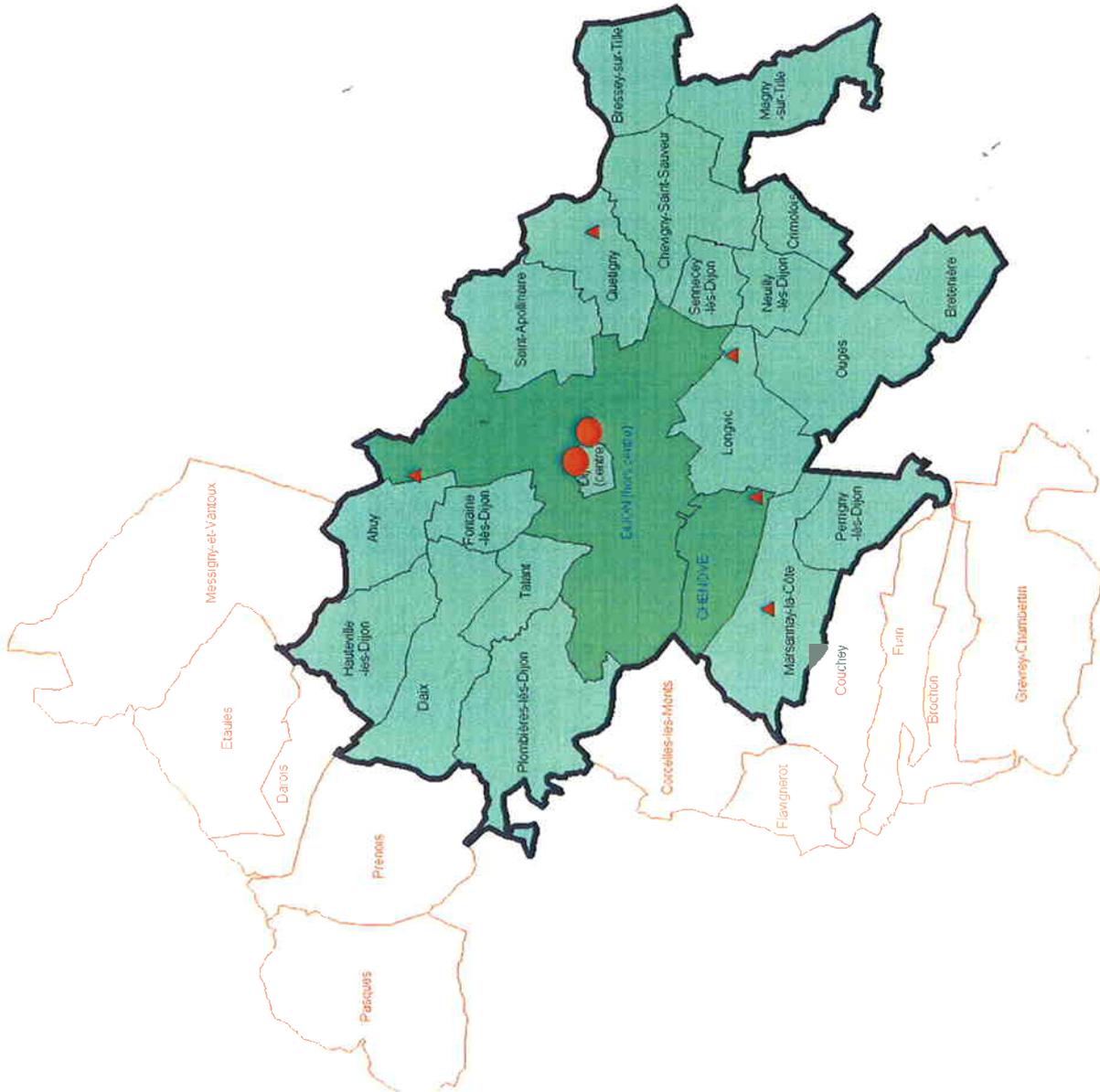
\* voir lexique

Périmètre du Grand Dijon :	
Communes Clientes :	

Collecte en porte-à-porte :	
Collecte en points d'apports volontaires 1 fois par semaine :	
PAV	
Déchetterie :	
Lavage et maintenance des PAV : 2 fois par an	

### EQUIPEMENTS DE COLLECTE DU VERRE

DIJON (hors centre ville) et CHENOVE	Les autres communes GRAND DIJON	Déchetteries	PAV centre ville DIJON
Nombre d'habitants	Nombre de points d'apport volontaire	133	5
153 267			2



## Tableau récapitulatif des fréquences de collecte

COMMUNES	OM	DR	OE	VERRE		
				PAP	PAV	Déchet -terie
Ahuy	C2	C1	1/Mois		2	
Bressey sur Tilles	C1	C1	1/Semestre		2	
Bretenièrè	C1	C1	1/Semestre		3	
Chenôve	C3	C1	1/Mois	C1		2
Chevigny St Sauveur	C2	C1	1/Mois		16	
Crimolois	C1	C1	1/Semestre		2	
Daix	C2	C1	1/Mois		3	
Fontaine les Dijon	C2	C1	1/Mois		8	
Hauteville les Dijon	C1	C1	1/Mois		2	
Longvic	C2	C1	1/Mois		17	1
Magny sur Tille	C1	C1	1/Semestre		2	
Marsannay la Côte	C2	C1	1/Mois		7	2
Neuilly les Dijon	C2	C1	1/Mois		4	
Ouges	C1	C1	1/Mois		4	
Perrigny les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Plombières les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Quetigny	C2	C1	1/Mois		11	2
Saint Apollinaire	C2	C1	1/Mois		10	
Sennecey les Dijon	C2	C1	1/Mois		2	
Talant	C2	C1	1/Mois		16	
Dijon (hors centre-ville et Halles)	C3	C1	1/Mois	C1	5	2
Dijon centre-ville (hors halles)	C3	C1	1/Mois	-	2	-
Dijon halles	C6	C1	1/Mois	-	-	-

NB : seule la collecte du verre est réalisée en PAV pour certaines communes

## 4/ Les objets encombrants

### • Population desservie

L'ensemble de l'agglomération dijonnaise, soit 250 267 habitants, ainsi que les collectivités clientes 9 485 habitants, soit un total de **259 752 habitants**.

### • Fréquence de collecte

Le ramassage des « monstres » a lieu **une fois par mois** (1/semestre pour 4 communes) selon un calendrier édité chaque fin d'année et distribué avec la revue du Grand Dijon, pour l'année suivante. En fonction des jours déterminés, les objets doivent être déposés avant 6 h 00 du matin, mais des déchets sont sortis de manière intempestive sur les trottoirs en dehors des jours prévus, ce qui nuit à l'image de propreté des villes.

### • Evolution des tonnages

2005	2006	Evolution
3979 tonnes	<b>3974 tonnes</b>	- 0,12 %

15 kg par  
an /  
habitant

L'évolution de ces tonnages collectés est en baisse constante depuis 2002.

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plate forme située dans le CET de classe III. La ferraille est triée et reprise par une entreprise de recyclage, les établissements GODARD, les autres résidus sont incinérés.

## 5/ Les cartons commerciaux

### • Population desservie

Les rues commerçantes du centre-ville de Dijon, ainsi que les zones d'activités commerciales et industrielles (Chenôve, Chevigny Saint Sauveur, Dijon Cap Nord-Parc Europe-Parc technologique, Fontaine les Dijon, Longvic, Marsannay la Côte, Quetigny, Saint Apollinaire).

### • Fréquence de collecte

La collecte spécifique des cartons commerciaux a lieu 1 fois par semaine, tous les jeudis après-midi.

### • Evolution des tonnages

Cartons commerciaux	2005	2006	Evolution
Tonnages	588	600	+ 2,10 %

Les cartons commerciaux et les cartons d'emballage des zones, après collecte par le prestataire sont directement acheminés sur le site de Centre Est Valorisation à Chevigny St Sauveur qui procède au tri et au conditionnement en balles.



Annexe page 18 : bilan des tonnages collectés par commune.

## GRAND DIJON – Tonnages collectés par la SEFS en 2006, et rendement à l'habitant

2006	Population	OM		DR		VERRE	
		Tonnages collectés	Kg/an par habitant	Tonnages collectés	Kg/an par habitant	Tonnages collectés	Kg/an par habitant
Ahuys	1377	576,5	418,66	83,42	60,58	41,83	30,38
Bressey sur Tille	553	115,44	208,75	54,04	97,72	19,31	34,92
Brenetière	779	159,22	204,39	45,05	57,83	29,53	37,91
Chenôve	16454	5108,82	310,49	713,57	43,37	517,9	31,48
Chevigny St Sauveur	10389	2505,96	241,21	610,16	58,73	242,08	23,3
Crimolois	624	319,27	511,65	44,06	70,61	20,1	32,21
Daix	1504	488,11	324,54	120,06	79,83	40,54	26,95
Dijon*	153813	46460,3	302,06	8482,7	55,15	4119,11	30,11
Fontaine-les-Dijon	9033	2694,85	298,33	834,84	92,42	298,97	33,1
Hauteville-les-Dijon	1095	258,29	255,88	78,12	71,34	32,54	29,72
Longvic	9319	3173,5	340,54	472,72	50,73	261,88	28,1
Magny sur Tille	786	123,4	157,00	51,03	64,92	24,47	31,13
Marsannay-la-Côte	5266	1868,22	354,77	397,75	75,53	210,3	39,94
Neully-les-Dijon	2156	585,17	271,41	151,67	70,35	55,97	25,96
Ouges	1358	163,51	120,41	83,55	61,52	32,71	24,09
Perrigny-les-Dijon	1666	480,59	288,47	106,3	63,81	54,57	32,76
Plombières-les-Dijon	3028	765,99	252,97	161,2	53,24	92,91	30,68
Quetigny	9875	2981,48	301,92	531,33	53,81	323,07	32,72
Saint Apollinaire	6662	2265,14	340,01	580,01	87,06	220,06	33,03
Sennecey-les-Dijon	2198	676,68	307,86	158,63	72,17	66,95	30,46
Talant	12332	3765,2	305,32	683,95	55,46	276,86	22,45
<b>TOTAL</b>	<b>250267</b>	<b>75535,64</b>	<b>301,82</b>	<b>14444,16</b>	<b>57,72</b>	<b>6981,66</b>	<b>29,93</b>

\* Dijon : hors centre-ville pour le verre

# LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE

## 1/ LES DÉCHETTERIES

### • Les équipements

5 déchetteries sont implantées sur le territoire du Grand Dijon

		<i>horaires d'ouverture</i>	
		<b>ETE : du 1<sup>er</sup>/05 au 31/10</b>	
		Lundi au	9 h à 13 h
		Vendredi	14 h à 19 h
		Samedi	9 h à 19 h
		Dimanche	9 h à 12 h
		<b>HIVER : du 1<sup>er</sup>/11 au 30/04</b>	
		Lundi au	9 h à 12 h
		Vendredi	14 h à 18 h
		Samedi	9 h à 13 h 14 h à 18 h
		Dimanche	9 h à 12 h
		<i>horaires d'ouverture</i>	
		<b>ETE : du 1<sup>er</sup>/05 au 31/10</b>	
		Lundi au	9 h à 13 h
		Vendredi	14 h à 18 h
		Samedi	9 h à 18 h
		Dimanche	9 h à 12 h
		<b>HIVER : du 1<sup>er</sup>/11 au 30/04</b>	
		Lundi au	9 h à 12 h
		Vendredi	14 h à 17 h
		Samedi	9 h à 13 h 14 h à 17 h
		Dimanche	9 h à 12 h

**QUETIGNY** - Bd de la Croix St Martin  
☒ 03.80.71.03.13  
*Fermée le JEUDI*

**DIJON** - Rue Alexander Fleming  
☒ 03.80.23.94.94  
*Fermée le MARDI*

**CHENOVE** - 64, rue de Longvic  
☒ 03.80.58.87.32  
*Fermée le VENDREDI*

**LONGVIC** - Rue Jules Guesde  
☒ 03.80.68.03.91  
*Fermée le MARDI*

**MARSANNAY la Côte** - Chem. des Vaches  
*Fermée le Mardi*

*Fermeture les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre*

Des accords ont été passés entre le Grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile :

- les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars sur Ouche
- les habitants de Bressey sur Tille, Bretenière et Magny sur Tille ont accès aux déchetteries d'Izier et de Longecourt

## • Les déchets acceptés

Papiers, cartons, bouteilles en plastique, verre d'emballage<sup>1</sup>, végétaux, incinérables, gravats, ferraille, huiles de cuisine, huile moteur, pneus, batteries, piles, piles bouton, déchets ménagers spéciaux (DMS).

1 : le verre reçu en déchetteries (342 tonnes en 2006) est comptabilisé dans les tonnages collectés en PAV.

## • Résultats d'exploitation

	Quetigny	Dijon	Chenôve	Marsannay-la-Côte	Longvic	Total 2006	Evolution/2005
Nombre d'entrées	67 321	71 135	43 931	25 393	30 034	237 814	8,1%
Tonnages totaux reçus	5 343	6 894	4 587	1 908	2 992	21 723	1,5%
dont tonnages valorisés*	2 393	2 339	1 436	745	1 053	7 965	-0,7%
Taux de valorisation (% des matières valorisées)	44,8%	33,9%	31,3%	39,0%	35,2%	36,7%	-2,8%

\* (déchets verts, ferrailles, papiers, cartons...)

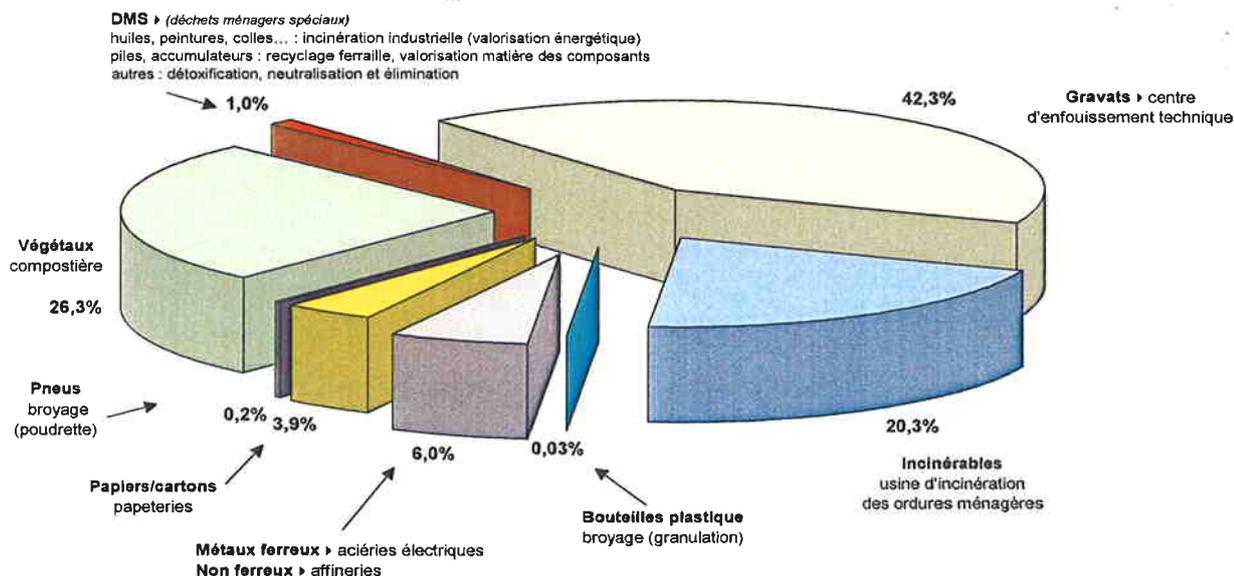
Apport moyen par visiteur = 91 kg

La fréquentation des déchetteries est en hausse, mais essentiellement en raison de l'ouverture en année pleine de la déchetterie de Longvic (contre 1 trimestre en 2005). L'apport moyen par visiteur était de 97 kg en 2005 et passe à 91 kg en 2006. Le site de Dijon enregistre toujours un nombre croissant de visiteurs, ce qui démontre la nécessité de l'agrandissement du site de Dijon voire de la création d'une 6ème déchetterie dans le secteur Ouest de Dijon.

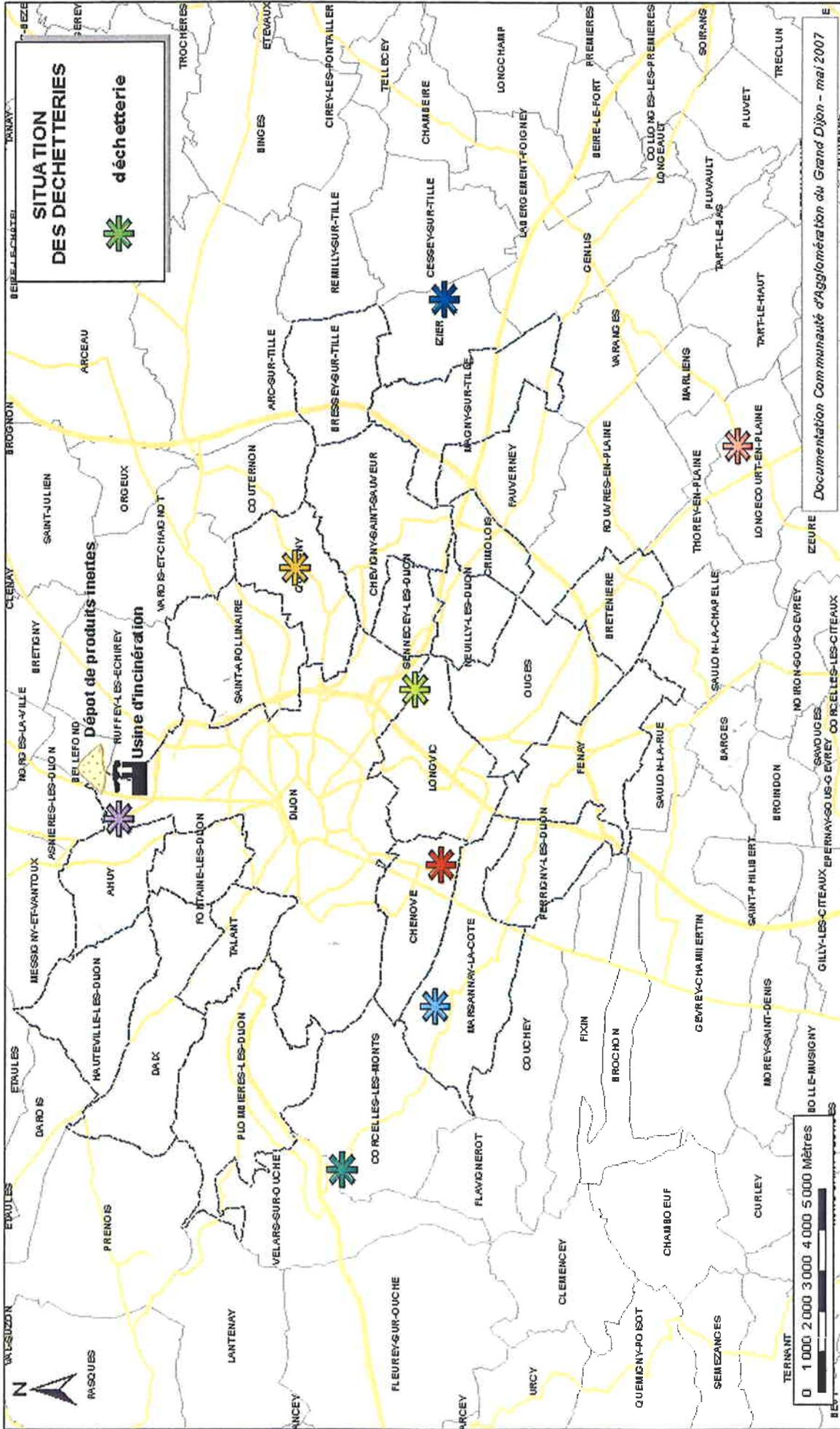
Le tableau récapitulatif de la page 21 présente un bilan détaillé de l'activité des déchetteries.

### Tonnages issus des déchetteries communautaires et leur destination

Année 2006



CUMUL DECHETTERIES	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
<b>Entrées de véhicules</b>	67 321	71 135	43 931	25 393	30 034	237 814
Destination CET - Nb de bennes Gravats	228	369	247	108	158	1 110
- Tonnage Gravats	1 877,46	3 060,06	2 125,34	770,85	1 357,67	9 191,38
Destination UJOM - Nb bennes Incinérables	384	533	370	156	206	1 649
- Tonnage Incinérables	1 036,75	1 442,60	987,87	376,31	563,01	4 406,54
<b>TOTAL TONNAGES NON VALORISES</b>	<b>2 914,21</b>	<b>4 502,66</b>	<b>3 113,21</b>	<b>1 147,16</b>	<b>1 920,68</b>	<b>13 597,92</b>
Nb bennes - Papier	14	16	12	0	4	46
- Cartons	127	134	86	62	49	458
- Bouteilles plastique	2	2	1	18	0	23
- Ferrailles	110	135	94	44	58	441
- Batteries	20	21	18	6	10	75
- Pneus	2	3	3	3	2	13
- Déchets verts	530	478	334	172	265	1 779
<b>TOTAL NOMBRE DE BENNES</b>	<b>805</b>	<b>789</b>	<b>548</b>	<b>305</b>	<b>388</b>	<b>2 835</b>
Tonnages - Papier	111,46	154,10	83,36	0,00	37,08	386,00
- Cartons	109,44	129,11	79,16	94,70	47,60	460,01
- Bouteilles plastique	2,60	1,72	1,14	1,71	0,00	7,17
- Ferrailles	327,40	412,76	285,84	125,08	148,58	1 299,66
- Batteries	17,60	18,46	14,02	5,32	7,86	63,26
- Pneus	7,94	12,14	9,44	3,80	7,52	40,84
- Déchets verts	1 816,14	1 610,36	962,90	514,22	804,24	5 707,86
<b>TOTAL TONNAGES RECYCLES</b>	<b>2 392,58</b>	<b>2 338,65</b>	<b>1 435,86</b>	<b>744,83</b>	<b>1 052,88</b>	<b>7 964,80</b>
Huiles moteur (K-g)	9 720	12 510	9 810	5 310	4 950	42 300
Huiles de cuisine (Litres)	2 330	2 190	1 660	780	1 030	7 990
Déchets ménagers spéciaux (kg)	23 900	37 785	26 214	9 810	12 750	110 459
Envie (Nombre d'appareils ménagers)	522	759	476	181	258	2 196
Verre (tonnes)	122,26	63,09	42,42	79,95	34,17	341,89
<b>TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE</b> (y compris huiles et DMS) non compris verre (compté avec collecte verre)	<b>5 342,74</b>	<b>6 893,80</b>	<b>4 586,75</b>	<b>1 907,89</b>	<b>2 992,29</b>	<b>21 723,47</b>
Cardiennage	58 836,91	58 836,93	57 595,08	57 595,20	57 595,20	290 459,32
Location bennes	2 982,87	3 249,12	3 116,01	1 790,91	3 788,31	14 927,22
Transport bennes	23 769,70	8 009,14	31 492,81	14 591,04	18 177,33	96 040,02
Déchets verts	61 757,18	63 655,49	44 477,92	25 769,43	35 290,63	230 950,65
Déchets ménagers spéciaux	22 344,96	33 497,90	23 264,87	9 966,93	11 764,76	100 839,42
Autres dépenses	3 549,00	4 662,00	3 577,00	2 135,00	2 415,00	16 338,00
<b>COUT TOTAL</b>	<b>173 240,62</b>	<b>171 910,58</b>	<b>163 523,69</b>	<b>111 848,51</b>	<b>129 031,23</b>	<b>749 554,63</b>
<b>TAUX DE VALORISATION</b> (tonnages recyclés / tonnages totaux)	<b>44,78%</b>	<b>33,92%</b>	<b>31,30%</b>	<b>39,04%</b>	<b>35,19%</b>	<b>36,66%</b>
<b>COUT A LA TONNE SORTANTE</b>	<b>32,43 €</b>	<b>24,94 €</b>	<b>35,65 €</b>	<b>58,62 €</b>	<b>43,12 €</b>	<b>34,50 €</b>



## 2/ LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

745 composteurs installés en 2006, pour un total de 5826 appareils depuis le lancement de l'opération « Composter c'est facile » en 2001. L'intérêt des habitants pour le compostage se confirme.

Les composteurs sont fournis sur demande, après envoi d'un coupon de réservation (disponible au dos du calendrier des objets encombrants ou sur le site internet) au service collecte et tri du Grand Dijon, moyennant le versement d'une caution de 15,24€ qui est reversée en cas de restitution du composteur.

Le marché d'achat des composteurs arrive à échéance à fin 2007.



# RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS

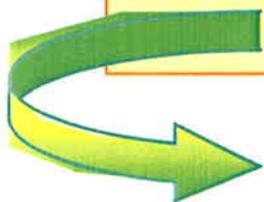
	2006 (tonnes)	Evolution 2005
<b>Ordures ménagères</b>	79 168	+ 1,27 %
<b>Objets encombrants</b>	3 974	- 0,12 %
<b>Déchets recyclables</b>		
<i>Bac jaune</i>	14 444	+ 5,33 %
<i>Verre PAP</i>	4 420	- 2,41 %
<i>Verre PAV</i>	2 562	+ 2,89 %
<i>Cartons des ZA</i>	600	+ 2,10 %
	-----	-----
Sous-total déchets Recyclables	22 026	+ 3,31 %
<b>Total collecté</b>	<b>105 169</b>	<b>+ 1,64 %</b>

# II - TRAITEMENT

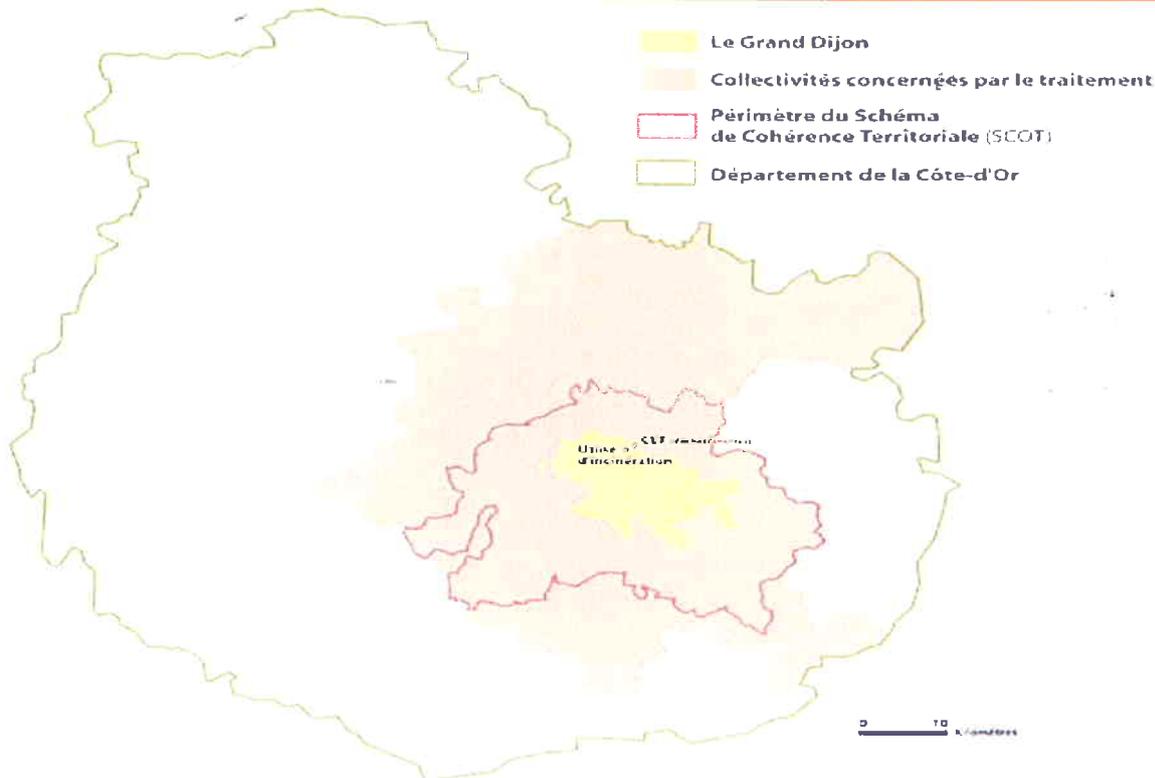
## A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM

### 1/ Population concernée

- |                            |             |
|----------------------------|-------------|
| • GRAND DIJON :            | 250 267 hab |
| • Collectivités clientes : | 110 804 hab |
|                            | 361 071 hab |



**70 % de la population de la Côte d'Or**



L'usine accueille les déchets ménagers des 21 communes du Grand Dijon et de 225 communes de la Côte d'Or, soit au total **246** communes Côte d'Oriennes.

## 2/ Capacité de l'usine

Une unité aux normes répondant à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20/09/02 après les travaux conséquents achevés en 2004

L'usine d'incinération des ordures ménagères opérationnelle depuis 1975 et mise aux dernières normes européennes, fonctionne en régie directe, 24 heures sur 24.

### → Capacité 140 000 tonnes par an

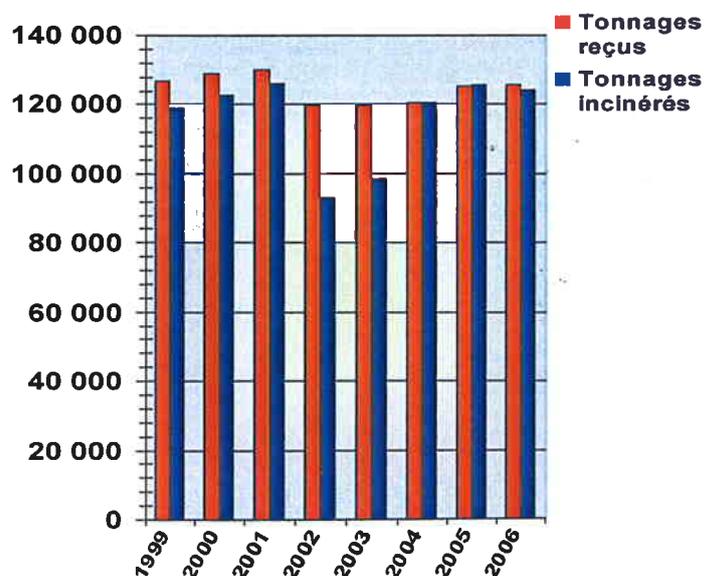
- 2 lignes de fours de 9 t/h avec valorisation énergétique (GTA de 9 MW)
- Seule unité de ce type en Côte d'Or

## 3/ Tonnages réceptionnés

	2006	Evolution 2005
Grand Dijon et communes collectées par la S.E.F.S.	79 168	
Collectivités clientes	25 721	
Partie incinérable des encombrants	4 691	
Ville de Dijon	898	
Entreprises	14 880	
Tonnages reçus	<b>125 358</b>	<b>3,47%</b>
Tonnages traités	<b>124 221</b>	<b>-1,14%</b>

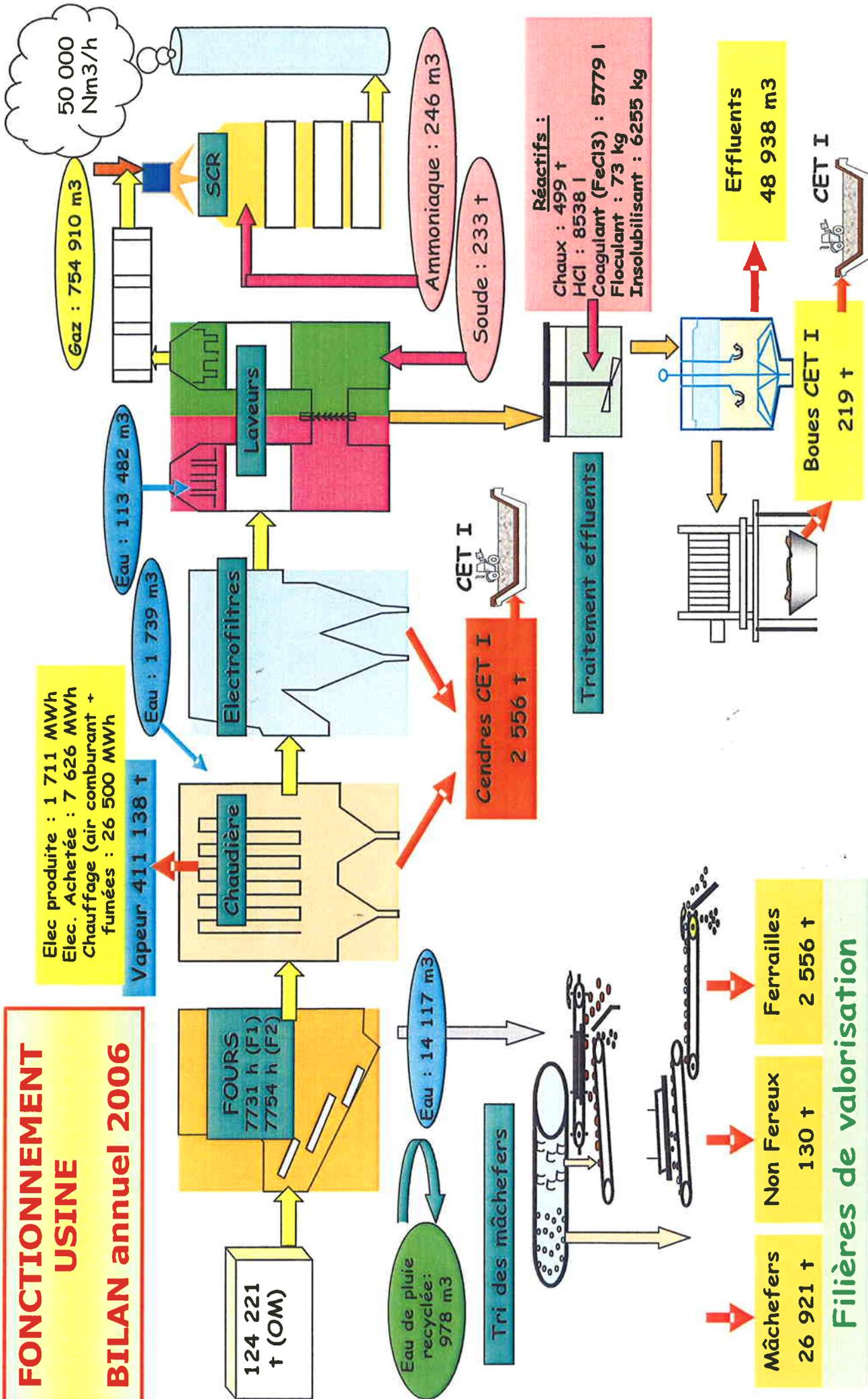
### Remarques :

- 26 144 passages de véhicules ont été enregistrés durant l'année, dont près de la moitié effectuée par les bennes de la Société Economique Franco-Suisse.
- Diminution des apports à partir de 2001 du fait de la montée en puissance du tri sélectif
- 2002-2003 : mise aux normes
- 2004-2005 : rattachement de nouvelles collectivités
- 2006 : détournement de déchets vers le CET de Drambon : 594 tonnes en juin à cause de l'arrêt total de l'usine pour raccordements électricité HTA et tuyauteries GTA.
- Les fours de l'usine ont fonctionné à 88,2 % (7 731 heures) pour le 1<sup>er</sup> et à 88,5 % pour le 2<sup>nd</sup> (7 754 heures)
- La productivité est d'environ 8,02 tonnes de déchets brûlés à l'heure.



# FONCTIONNEMENT USINE

## BILAN annuel 2006



Mâchefers	26 921 t
Non Fereux	130 t
Ferrailles	2 556 t
<b>Filières de valorisation</b>	

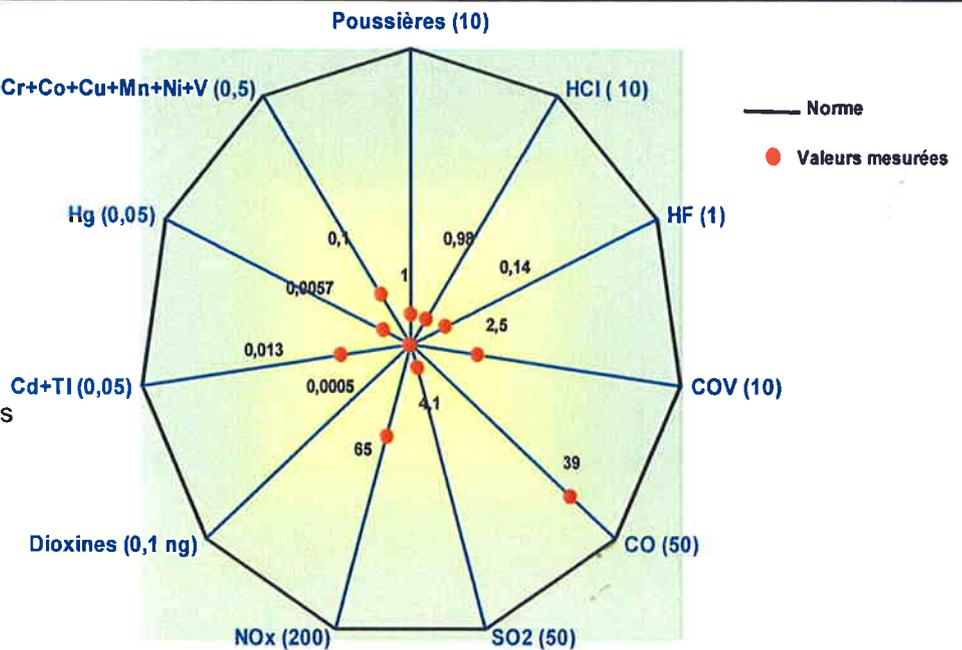
## 4/ Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance et de mesures périodiques ou en continu.

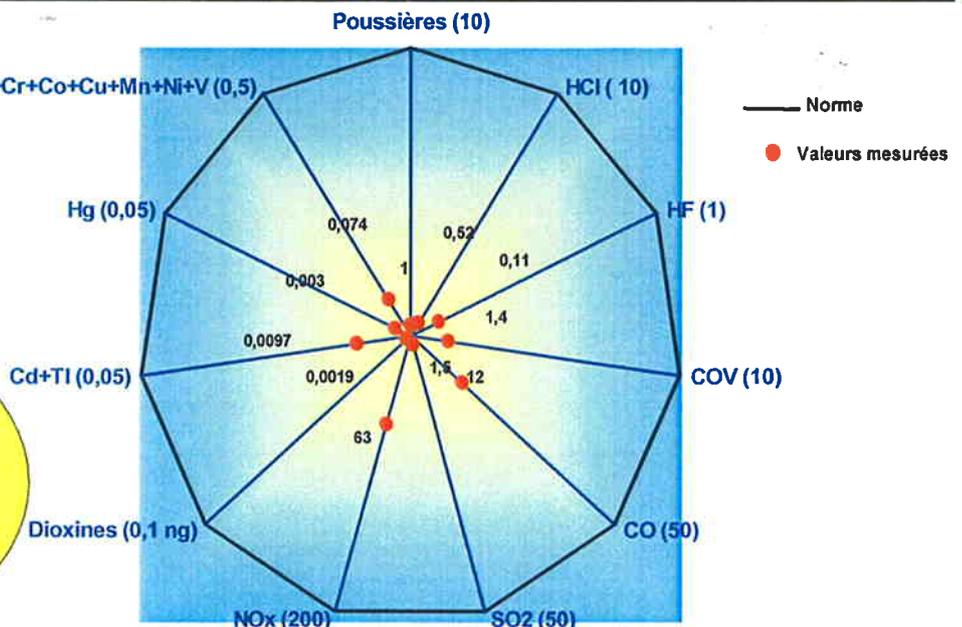
Ces mesures permettent de constater les performances du traitement des rejets atmosphériques et liquides ; qui sont largement inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur.

**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TENEURS EN POLLUANTS DANS LES REJETS GAZEUX**  
**FOUR N°1** - Prélèvements et analyses Novembre 2006 par APAVE  
 Valeurs en mg/Nm3 ramenées à 11 % d'O2 sur gaz secs - Comparaison Norme arrêté ministériel du 20/09/2002

- HCL = acide chlorhydrique
- Cu = cuivre
- TI = thallium
- HF = acide fluorhydrique
- Cd = cadmium
- Sb = antimoine
- NH3 = amoniac
- Mn = manganèse
- Hg = mercure
- Cov = composés organiques volatiles
- Ni = nickel
- V = vanadium
- Co = cobalt
- As = arsenic
- PB = plomb
- SO2 = dioxyde de soufre
- Nox = oxyde d'azote
- Cr = chrome



**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TENEURS EN POLLUANTS DANS LES REJETS GAZEUX**  
**FOUR N°2** - Prélèvements et analyses Novembre 2006 par APAVE  
 Valeurs en mg/Nm3 ramenées à 11 % d'O2 sur gaz secs - Comparaison Norme arrêté ministériel du



Les résultats des mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très inférieures aux normes en vigueur, les dioxines sont de 30 à 45 fois inférieures

## MESURES DE DIOXINES DANS LE LAIT DE VACHES

### • Elevage CHAUME à Savigny le Sec :

- 0,31 pg / g de matière grasse en mai
- 0,27 pg / g de matière grasse en novembre



#### Préconisations IMS :

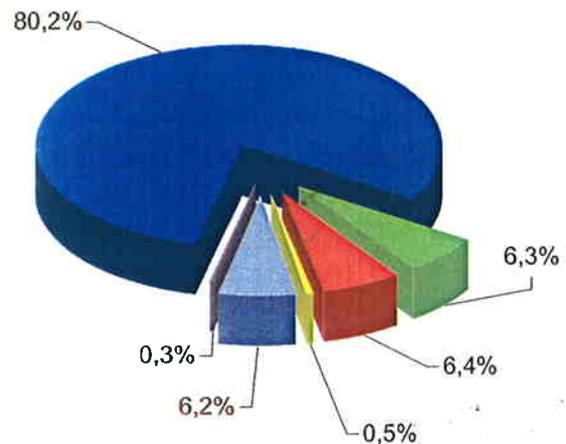
- Mesure < 1 pg / g : lait consommable
- Mesure > 3 pg / g : recommandation de rechercher la source de contamination
- Mesure > 5 pg / g : lait impropre à la consommation

## 5/ Valorisation

Chaque produit est orienté vers les filières adaptées :

<i>Matières valorisées</i>	<i>Totaux 2006 en tonnes</i>
FERRAILLES	2 475
NON FERREUX	130
MACHEFERS	32 026
<i>Matières stockées par enfouissement</i>	
INERTES	2 503
CENDRES	2 556
BOUES	219
<b>TOTAL</b>	<b>39 909</b>

### SOUS-PRODUITS D'INCINERATION



■ FERRAILLES	■ NON FERREUX	■ MACHEFERS
■ INERTES	■ CENDRES	■ BOUES

- ◆ **Métaux et non ferreux** : aciéries
- ◆ **Mâchefers** : remblai sous trottoir, parking, voirie, plate-forme de compostage
- ◆ **Inertes** : centre d'enfouissement technique de classe III
- ◆ **Cendres-boues** : centre d'enfouissement de classe I

#### Bilan énergétique de l'usine

- ◆ énergie électrique valorisée 1 711 MWh
- ◆ énergie thermique valorisée 14 500 MWh
- ◆ taux de valorisation énergétique 7,7 %

## B. Unité de l'UIOM : le Groupe Turbo Alternateur – GTA

Installation et mise en service industrielle fin 2006 d'un Groupe Turbo Alternateur dont les caractéristiques sont les suivantes :

production d'environ 55 000 MWh par an pour :

- optimisation de la valorisation énergétique de la vapeur HP produite par les chaudières des 2 lignes de fours
- assurer l'autonomie électrique de l'usine
- exporter sur le réseau public et revendre à EDF l'excédent de production (80 %) ce qui correspond à la consommation d'une ville de 25 000 habitants

GE  
Oil & Gas



GE  
imagination at work

## C. Installation d'une chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)

- Objectif : se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAS) qui prévoit « la création d'une unité de traitement de DASRI sur l'axe Dijon-Châlon et de capacité minimum de 3 000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui de départements limitrophes » et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement
- Limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une UIOM performante et aux normes les plus contraignantes



### Attribution marché de travaux

- novembre 2005 : études préliminaires de niveau APD permettant le dépôt des dossiers administratifs (permis de construire, DDAE) : 2 mois
- novembre 2005 - mai 2006  
Instruction administrative des dossiers
- Enquête publique
- Obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation : février 2007
- Construction, fabrication, montage : 9 mois à partir de janvier 2007
- Raccordements, essais : 2 mois

**Mise en service envisageable fin 2007**

coût des travaux (vrd, gc, process...)  
environ 3,33 millions d'€ HT

## D. Construction d'un centre de tri communautaire

- Maîtrise d'oeuvre : BET GIRUS, P.GOBERT Architecte
- Capacité 20 000 t/an sur 2 postes soit 6,7 t/h
- Dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et Permis de Construire :
  - Dépôt octobre 2005
  - Instruction avec enquête publique : octobre 2005 à janvier 2006
  - Passage en CDH : 9 mai 2006
  - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : 8 juin 2006
- Marchés de travaux:
  - Avis d'Appel Public à la Concurrence : juillet 2005
  - Choix des candidats : octobre 2005 puis envoi des DCE
  - Choix des entreprises : avril 2006
  - Notification des marchés : juin 2006
  - **Montant global des travaux : 6 547 965,14 € HT**
  -
- Travaux : de juin 2006 à septembre 2007 pour Mise en Service Industriel
- Pose de la première pierre le : 30 novembre 2006

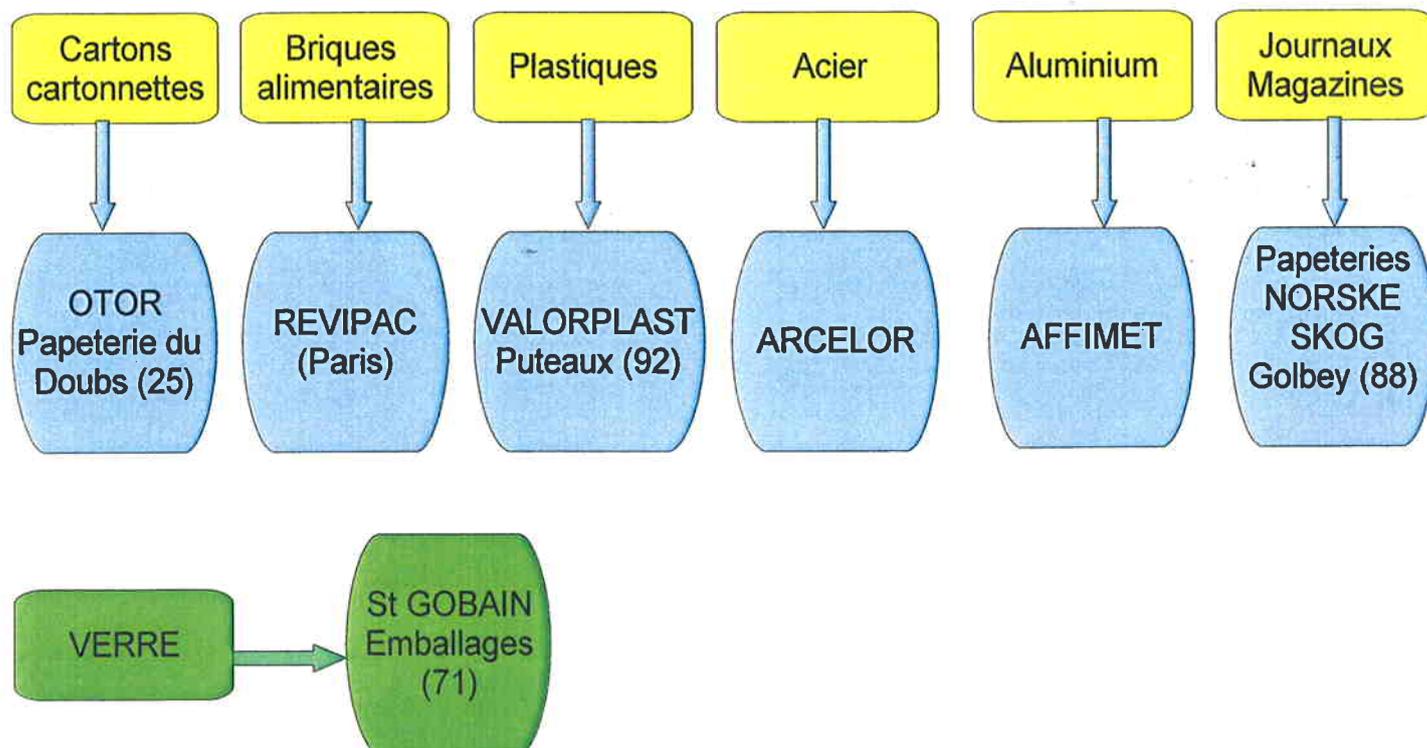


## E. Centre d'enfouissement technique CET – déchets inertes

- Centre de classe 3 situé route d'Is sur Tille, qui accueille uniquement des déchets inertes :
  - les inertes pouvant servir de matériaux de couverture (terre)
  - les autres inertes (bétons, tuiles, briques...)
- **203 434** tonnes de terres et gravats ont été réceptionnées en 2006 (186 147 tonnes en 2005)
  - 30 % des apports sont des terres et marnes non polluées, soit 61 449 tonnes
  - 70 % des apports correspondent aux autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) soit 141 985 tonnes
- 9,36 % (19 057 tonnes) des apports proviennent de territoires extérieurs à la Communauté d'agglomération.

## F. Le traitement des déchets recyclables

### FILIÈRES DE DESTINATION DES DÉCHETS RECYCLABLES





# Indicateurs financiers

## A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat	Observations
<b>GESTION DES DECHETS MENAGERS LOT 1</b>	Marché public n° 05-15	Société Economique Franco-Suisse (9 rue du Bailly à Dijon)	1.01.2006 au 31.12.2010	Collecte des déchets ménagers et assimilés Exploitation du centre de tri communautaire	<b>Exploitation centre de tri au 2d semestre 2007</b>
<b>GESTION DE LA PRÉCOLLECTE LOT 2</b>	Marché public n° 05-16	Société CITEC Environnement St Appolinaire (21)	1.01.2006 au 31.12.2010	Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants Gestion de la redevance gros producteurs	
<b>TRANSPORT ET TRI DES DECHETS LOT 3</b>	Marché public n° 05-17	Société Economique Franco-Suisse Sous traitant CEV – SITA MOS	1.01.2006 au 31.12.2010	Transport et tri des déchets recyclables du 1.01.2006 à l'ouverture du centre de tri communautaire	
<b>DECHETTERIES</b>	Marché public n° 04-66	SITA Centre Est Saint Apollinaire (21)	Du 01.01.2005 au 31.12.2005 reconduction annuelle de 2 x 1 an	Accueil, aide au tri et entretien des sites	
	Marché public n° 04-67	Société GODARD (Chenôve)	1.01.2005 au 31.12.2007	Location, enlèvement et transport des bennes à déchets.	
	Marché public n° 04-68			Location des bennes à pneumatiques	
Marché public n° 04-69	Location des fûts à piles et accumulateurs				
<b>UIOM + GTA</b>	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains	31 personnes
<b>CET</b>	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables	5 personnes

## B. Les dépenses et leur financement

### La collecte et les déchetteries

Dépenses de COLLECTE (en € TTC)	Rappel AC 2005	AC 2006
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Contrats de gestion de la précollecte (CITEC) collecte des déchets, tri (SEFS)	16 183 587 €	13 133 174 €
Autres prestations de service (Transport verre, assistance communication)	133 428 €	58 024 €
frais d'impression	24 417 €	23 421 €
autres dépenses (honoraires, actes, frais mission, adhésion Cercle National Recyclage)	17 189 €	8 569 €
charges de personnel	319 432 €	278 794 €
intérêts des emprunts	7 226 €	5 927 €
Déchetteries (gardiennage, location des bennes)	Budget annexe CET	889 418 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 685 279 €</b>	<b>14 397 327 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		
achat de matériel transport, équipements points regroupement, composteurs	153 045 €	578 172 €
travaux	28 574 €	501 €
capital des emprunts	24 329 €	26 054 €
Reversement caution marché composteurs (+écritures comptables)	457 €	8 000 €
Dépenses d'investissement déchetteries	Budget annexe CET	207 568 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 405 €</b>	<b>820 295 €</b>
<b>TOTAL – Variation de -16,40 % *</b>	<b>16 891 684 €</b>	<b>15 217 622 €</b>

\* variation à éléments constants 2005 – le budget déchetteries étant en annexe

Le nouveau marché de collecte et de tri des déchets renouvelé avec la Société Economique Franco-Suisse a permis sur l'année 2006 de diminuer les dépenses de collecte.

Pour l'année 2006, SEFS a facturé au Grand Dijon un montant global de **11 728 K€**, soit :

- 9 027 K € pour la collecte
- 2 701 K € pour le transport et le tri des déchets recyclables

<b>Recettes de COLLECTE (en € TTC)</b>	<b>Rappel AC 2005</b>	<b>AC 2006</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Produit redevance spéciale et collecte communes Corcelles et Flavignerot	836 300 €	1 024 685 €
Vente de verre, papier, acier, cartons	826 093 €	687 108 €
Subvention Etat ambassadeurs du tri	144 430 €	83 510 €
Soutiens Adelphe (tonne triée, communication...)	1 671 199 €	1 174 919 €
Autres recettes (versements entre budgets, remboursements rémunérations...)	453 076 €	120 343 €
Recettes de fonctionnement déchetteries (subventions)	-	6 913 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 931 098 €</b>	<b>3 097 478 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
FCTVA sur investissements de collecte		77 072 €
Subventions sur investissements (FDMD, Adelphe)	154 633 €	60 608 €
Cautions composteurs		12 344 €
Recettes d'investissement déchetteries (subventions + FCTVA)		29 021 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 633 €</b>	<b>179 046 €</b>
<b>TOTAL – Variation de -19,80 %*</b>	<b>4 085 731 €</b>	<b>3 276 523 €</b>

\* variation à éléments constants 2005 – le budget déchetteries étant en budget annexe en 2005

La baisse des recettes en 2006, s'explique principalement par le fait que la Société agréée Adelphe, qui procède au versement des soutiens à la communication, à la tonne triée, dans le cadre de son nouvel agrément, verse les aides avec un décalage d'une année. Les dépenses justifiées en 2006 seront remboursées sur l'année 2007.

De plus, les contrats emploi-jeunes (ambassadeurs du tri), financés en partie par l'Etat sont arrivés à échéance pour la plupart dans le courant de l'année 2006. Les emplois maintenus ne sont plus éligibles au titre du CNASEA.

Les déchets recyclables, après collecte et tri, ont permis de dégager 687 108 € de recettes, après revente dans les filières adaptées.

## Le traitement

Dépenses de TRAITEMENT (en € TTC)	<i>Rappel AC 2005</i>	AC 2006
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Eau, électricité, gaz, produits chimiques, fournitures diverses	1 136 516	1 565 416
Entretien immobilier, maintenance mobilière,	185 006	246 935
Assurances, impôts et taxes	362 961	377 579
Elimination des REFIOM	689 209	873 731
Autres dépenses, autres charges (annonces, frais nettoyage...)	196 422	130 803
Charges de personnel	1 217 175	1 273 999
Intérêts des emprunts	106 094	96 098
<b>TOTAL</b>	<b>3 893 383</b>	<b>4 564 560</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Achat de matériel transport, équipements matériels et techniques	264 433	487 249
Frais d'études	69 234	0
Travaux – constructions, installations industrielles (centre de tri, UIOM)	5 356 285	1 837 212
Capital des emprunts	245 612	255 608
<b>TOTAL</b>	<b>5 935 564</b>	<b>2 580 070</b>
<b>TOTAL – Variation de -27,31 % / 2005</b>	<b>9 828 947</b>	<b>7 144 630</b>

L'augmentation des frais de fonctionnement est principalement due à des ajustements des consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de réactifs.

Les variations enregistrées sur la part d'investissement sont dues au fait que la gestion du Groupe Turbo Alternateur est passée en budget annexe.

Les dépenses liées à la chaîne des DASRI sont intégrées également dans un budget annexe CET-DASRI. La part de gestion financière des déchetteries a été réintégrée dans le budget général.

<b>Recettes de TRAITEMENT (en € TTC)</b>	<b>Rappel AC 2005</b>	<b>AC 2006</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Contributions des particuliers	1 069 199	946 975
Contributions des collectivités clientes	870 655	991 484
Contributions des collectivités en marché	502 385	542 404
Financement budget général et remboursements charges, produits divers	418 957	269 759
Vente de matières	70 680	110 444
<b>TOTAL</b>	<b>2 931 875</b>	<b>2 861 065</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Emprunt	4 157 000	0
Subventions (Ademe)	25 902	632 815
Autres recettes (FCTVA – indemnités sinistre)	614 103	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 797 005</b>	<b>632 815</b>
<b>TOTAL – Variation de -2,18 % / 2006*</b>	<b>7 728 881</b>	<b>3 493 880</b>

*La variation est calculée hors emprunt 2005*

Les recettes de traitement ne subissent pas de variations particulières en 2006.  
A noter l'absence de recours à l'emprunt en 2006.

## Budget annexe de la décharge et du centre de traitement des DASRI

SECTION D'EXPLOITATION	
	CA 2006
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 228 013,66</b>
Produits de la décharge	1 079 673,22
Produits divers	1 444,14
Produits exceptionnels	146 896,30
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>637 264,84</b>
Fonctionnement des services	180 307,56
dont fonctionnement décharge	144 295,56
dont remboursement de charges DASRI	36 012,00
Masse salariale	437 639,00
dont remboursements budget principal	210 023,00
dont personnel affecté sur le budget annexe	227 616,00
Frais financiers	13 203,22
Charges diverses	3 617,10
Dépenses exceptionnelles	2 497,96
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>176 502,95</b>
Dépenses d'équipement	155 910,26
divers dépenses d'équipement décharge	24 268,88
construction centre DASRI	131 641,38
Amortissement de la dette	20 592,69
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 504,00</b>
FCTVA	6 504,00

## Budget annexe du groupe turbo alternateur

SECTION D'EXPLOITATION	
	CA 2006
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	-
Vente d'électricité	-
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 214,49</b>
Frais financiers	137 214,49

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 992 925,56</b>
Dépenses d'équipement	4 778 915,99
Construction groupe turbo-alternateur	4 778 915,99
Amortissement de la dette	214 009,57
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 200 000,00</b>
Emprunt nouveau	8 200 000,00

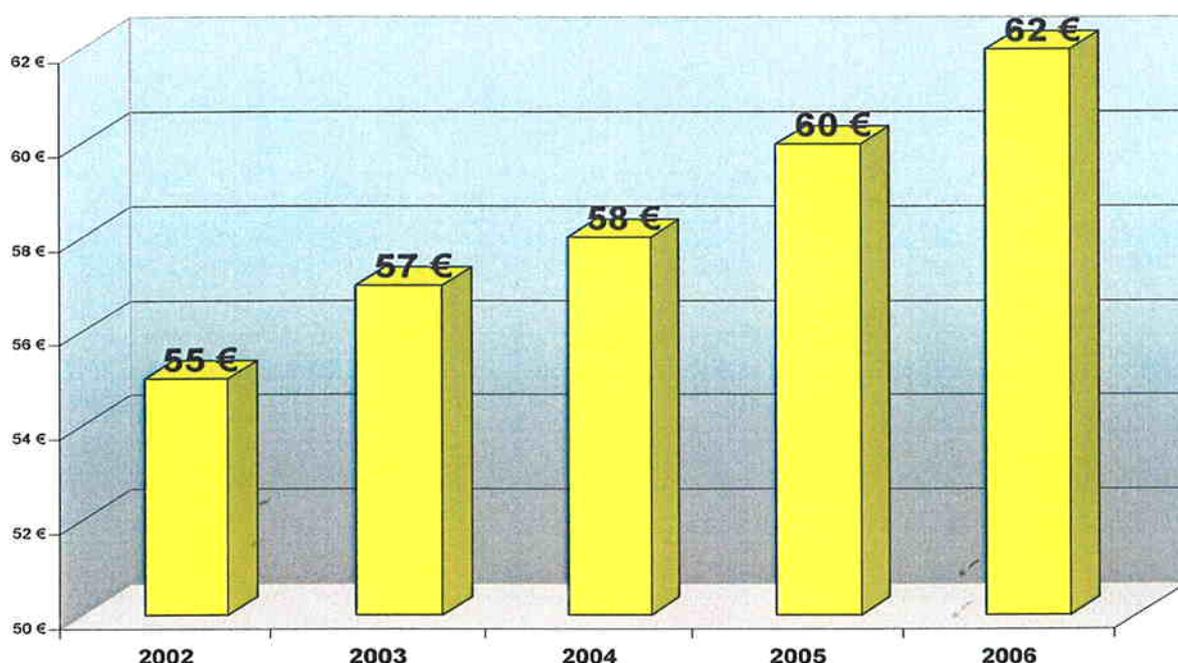
Le budget du groupe turbo alternateur ne fait pas encore apparaître de recettes liées à la vente d'électricité sur l'année 2006 étant donné que la mise en service industrielle n'a débuté qu'en fin d'année 2006.

## La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les services de collecte et de traitement sont principalement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Montant de la TEOM 2006 : 15 428 469 €**

**Evolution de la TEOM moyenne en € / habitant**



## C. Autres indicateurs financiers

### Redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Il est fait application d'une franchise de 500 litres ; par ailleurs, la TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance qui est ensuite restitué au Grand Dijon.

Les tarifs suivants ont été appliqués pour l'année 2006 :

- Bac de 240 litres 572,78 €
- Bac de 330 litres 787,65 €
- Bac de 500 litres 1 193,29 €
- Bac de 660 litres 1 575,32 €

Soit un tarif au litre de 2,39 €

Pour l'année 2006, le produit de la redevance spéciale s'est élevé à **1 017 420 €**.

## Tarifs d'accès à l'UIOM

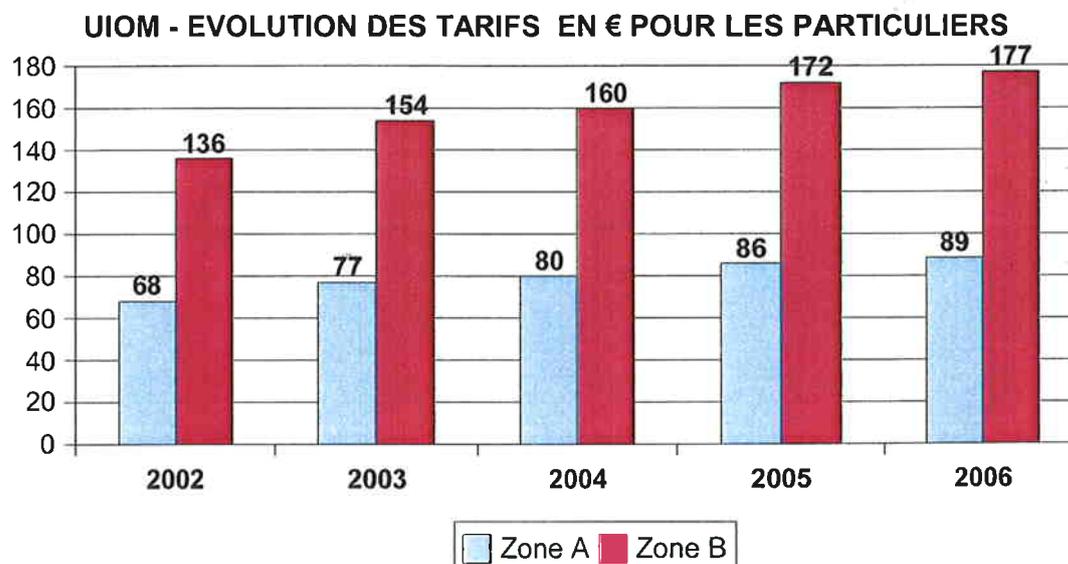
Les **particuliers et industriels** qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance, à la tonne, fixée annuellement par délibération, étant précisé que les apports inférieurs à 500 kg par mois ne sont pas facturés (pour la zone A).

Ces tarifs sont actualisés pour tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et intégrer les investissements réalisés.

Pour les entreprises ou particuliers domiciliés en dehors des communes du Grand Dijon et des communes clientes du service de traitement, une seconde zone de tarification a été créée ( zone B).

Zone A : 88,60 € la tonne

Zone B : 177,20 € la tonne, sans application de franchise.



- ◆ Pour l'année 2006, le produit des droits d'accès à l'usine par les particuliers et les entreprises est de **946 975 €**.

## Tarifs d'accès au CET

Depuis le 1er janvier 2005, le CET n'est autorisé à accueillir que des déchets constitués de deux natures de produits :

- les inertes pouvant être utilisés comme couche de couverture végétalisée

**3,30 € la tonne HT**

- autres inertes (bétons, tuiles, briques...)

**6,60 € la tonne HT**

L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de **1 079 673 €**.

# LEXIQUE

AC	Arrêt des comptes
C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
CET	Centre d'enfouissement technique
CDH	Comité Départemental d'Hygiène
Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, boîtes carton, cartonnets et briques alimentaires, journaux, prospectus, magazines)
HAB	Habitants
OE	Objets encombrants
OM	Ordures ménagères
PAP	Collecte en porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SEFS	Société Economique Franco-Suisse
T	Tonne
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
VE	Verre d'emballage (pots, bouteilles et flacons)
ZA	Zones d'activités

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>2</b>
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	2
LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2006.....	4
COLLECTE.....	4
DÉCHETTERIES.....	5
TRAITEMENT.....	5
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>6</b>
<b>I - COLLECTE</b> .....	<b>7</b>
L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE.....	8
LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS.....	9
1/ les ordures ménagères (bac gris) .....	9
2/ les emballages recyclables (bac jaune) .....	12
3/ le verre d'emballage (bac vert en pap ou pav) .....	14
4/ les objets encombrants .....	17
5/ les cartons commerciaux .....	17
LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE.....	19
1/ les déchetteries.....	19
2/ le compostage individuel.....	23
RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS.....	23
<b>II - TRAITEMENT</b> .....	<b>24</b>
A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM.....	24
1/ population concernée .....	24
2/ capacité de l'usine.....	25
3/ tonnages réceptionnés.....	25
4/ surveillance des rejets .....	27
5/ valorisation.....	28
B. Unité de l'UIOM : le Groupe Turbo Alternateur – GTA.....	29
C. Installation d'une chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux).....	29
D. Construction d'un centre de tri communautaire.....	30
E. Centre d'enfouissement technique CET – déchets inertes.....	31
F. Le traitement des déchets recyclables.....	31
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>32</b>
A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	33
B. Les dépenses et leur financement.....	34
La collecte et les déchetteries.....	34
Le traitement.....	36
La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).....	39
C. Autres indicateurs financiers .....	39
Redevance spéciale gros producteurs .....	39
Tarifs d'accès à l'UIOM .....	40
Tarifs d'accès au CET.....	41
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>42</b>